

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

---

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1675

présenté par  
M. Christophe

-----

### ARTICLE 4 BIS

Supprimer l'alinéa 5.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime la mention du renvoi à un décret qui n'est pas nécessaire.